**Présentation de la RAAC**

**SA LOCALISATION**

Ouverte depuis le 15 juillet 1978, la Résidence**Autonomie André Claudel**se trouve à 25 km de Nancy et à 13 km de Lunéville.

Elle est située à 100 mètres du centre-ville, à proximité des commerces, des transports et services (pharmacies, médecins, kinésithérapeutes).

**LES BENEFICIAIRES ET CRITERES D’ADMISSIONS**

La **Résidence Autonomie André Claudel**est un établissement du secteur médico-social non médicalisé composé d’appartements, d’espaces communs et de services réservés à des personnes âgées autonomes qui recherchent majoritairement : la sécurité, le contact ou ne plus rester seules. Nous accueillons des personnes seules ou en couples.

Conformément aux orientations définies par son projet d’établissement, la résidence « André Claudel » n’est pas destinée à recevoir des personnes « dépendantes » qui ont besoin de soins médicaux importants ou d’un accompagnement régulier et/ou continu dans les actes de la vie quotidienne. Le CCAS de Damelevières défini le niveau d’autonomie des personnes pouvant être accueillies, selon les niveaux de la grille AGGIR nationale.

Les soins médicaux et les soins courants des résidents sont réalisés par des intervenants extérieurs (médecins libéraux, SSIAD, infirmiers libéraux, services d’aide à domicile…).

Notre établissement accueille prioritairement des résidents de plus de 60 ans et le CCAS de Damelevières peut accorder à titre exceptionnel des dérogations d’accueil pour des publics plus jeunes. Ces demandes écrites seront traitées individuellement par les administrateurs du CCAS qui se réservent les droits d’y répondre favorablement ou pas sans avoir à justifier de sa décision.

**LE FONCTIONNEMENT DE L’ETABLISSEMENT**

La résidence autonomie « André Claudel » est un établissement médico-social géré par le Centre Communal d’Action Sociale (CCAS) de la Ville de Damelevières. La ville de Damelevières est propriétaire du bâtiment (des murs).

Les décisions concernant la résidence sont prises par le Conseil d’Administration du CCAS et sont soumises pour avis au Conseil de la Vie Sociale (CVS) de la résidence.

Le CCAS de la Ville de Damelevières définit les approches et les finalités de la résidence autonomie qu’il gère, à partir du projet d’établissement qui a été réalisé en 2017. Ce document est accessible à tous les résidents.

L’établissement est habilité par les services compétents du conseil départemental de la Meurthe-et-Moselle.

Inscrit depuis 2015 dans une démarche qualité, notre établissement est inscrit dans un processus d’évaluation permanent. Son fonctionnement est en partie inscrit dans le CASF (code de l’action sociale et des familles).

**NOTRE PROJET D’ACCOMPAGNEMENT**

Notre projet d’accompagnement est centré sur la prévention de la perte d’autonomie. Celui-ci est présenté au travers des documents liés à l’admission du résident. L’établissement dispose des outils définis par la loi de rénovation sociale du 2 janvier 2002, à savoir : son projet d’établissement, son livret d’accueil, son règlement intérieur et de fonctionnement, le contrat de séjour et son conseil de vie sociale. Ces outils sont complétés par un contrat de location et par un état des lieux d’entrée et de sortie, tels que définis par le code de la construction et de l’habitation.

* Du personnel (directrice, secrétaire, personnel d’entretien et de cuisine, animatrice, concierge) est présent sur la structure et accompagne les résidents.
* Des services facultatifs sont également proposés tels que la restauration, la blanchisserie, la téléassistance, ou des animations : activités physiques, culturelles, créatives, intergénérationnelles, des ateliers de prévention de la perte d’autonomie.
* Des espaces communs favorisent les échanges et l’organisation d’activités partagées.

L’établissement dispose aussi d’une chambre d’hôte qui pourra accueillir vos familles et proches lors de leurs visites.

**SES ESPACES, SES EQUIPEMENTS**

**La Résidence Autonomie André Claudel**est composée de 40 logements de type F1 bis. Chaque logement est équipé d’une :

* Kitchenette équipée de 2 plaques électriques et d’un réfrigérateur ;
* Salle de bain individuelle avec douche à l’Italienne ;
* Installation de téléassistance qui permet de donner l’alerte en cas besoin.
* Installation motorisée pour ouvrir et fermer les volets extérieurs

Les appartements sont répartis sur 4 niveaux (étages) et sont meublés et entretenus par les résidents. L’accessibilité des résidents est favorisée par l’absence de marches dans l’ensemble des espaces communs et par deux ascenseurs qui desservent les niveaux supérieurs.

* Des salons sont mis à disposition à chaque étage.
* Au rez-de-chaussée, se trouvent les bureaux (direction et secrétariat), la salle de restaurant et la salle d’activité « Le patio ».
* Une chambre d’hôte (payante) est à la disposition des familles de résident.
* Le parc est libre d’accès ainsi que le jardin.